



Il y a deux ans, le tsunami qui frappait l'Asie faisait 240 000 morts. Une catastrophe sans précédent suivie d'une mobilisation record. En France, les dons se sont élevés à 330 millions d'euros. Hier, la cour des comptes a rendu un rapport «largement mais pas totalement positif» sur l'utilisation de ces sommes.

Tsunami : l'heure des comptes

Deux ans après le tsunami, la Cour des comptes souligne, dans un rapport sur l'aide des Français aux victimes, les « progrès » de l'aide humanitaire, tout en exprimant sa « préoccupation » sur la lenteur de l'emploi des dons et un manque d'information.

« Il ressort de la première série de vérifications que le bilan est largement mais pas totalement positif », a déclaré hier Philippe Séguin, le président de la Cour des comptes, lors de la présentation de ce rapport.

« Il n'est en tout cas que provisoire et partiel, vu l'ampleur des fonds non encore utilisés », a-t-il encore souligné.

Après cette catastrophe sans précédent - 240 000 morts - ayant entraîné des dons records - 330 millions pour les organismes d'aide - la Cour a effectué un travail gigantesque, mobilisant pendant plusieurs mois, en 2005, 24 magistrats, rapporteurs et assistants, qui ont mené des missions en Indonésie, au Sri Lanka et en Thaïlande.

La Cour a émis quatre grandes réserves : l'affectation très lente des dons, le manque d'information aux donateurs, mais aussi le financement d'opérations sans lien avec la catastrophe et des imprécisions comptables.

Sur les 32 organismes contrôlés, dont la Croix-Rouge française, le Secours catholique, le Secours populaire, Médecins du monde, Action contre la Faim et Médecins sans frontières, 15 ont reçu un satisfecit.

Les comptes des 17 restants, sans être jugés « non con-

formes », font cependant l'objet de « réserves » ou de « recommandations ».

La juridiction exprime en particulier sa « préoccupation » devant l'importance des dons inutilisés fin 2005, notamment pour la Croix-Rouge (85 % des fonds non utilisés) et le Secours catholique (80%), tout en notant que des programmes prévus jusqu'en 2010 au moins, devraient utiliser tous les fonds.

« Une part pourrait être affectée à des crises oubliées »

Fin 2006, la Croix-Rouge avait dépensé 39,2 % sur 113 millions d'euros récoltés, tandis que le Secours catholique annonçait l'emploi de plus de 50 % des fonds collectés, soit 18,7 millions d'euros.

La Cour note aussi « l'exception de Médecins du monde » qui a informé les donateurs a posteriori que les 3,4 millions d'euros issus des appels à dons faits par courrier ciblés sur le tsunami (sur un total de 11,4 millions de dons), ont été dès le départ affectés à d'autres causes.

C'est « une décision lourde de conséquences », estiment, sévères, les magistrats.

MDM explique qu'elle a bien informé les donateurs réguliers en janvier 2005 « qu'une part pourrait être affectée à des

crises oubliées ». Quant aux donateurs spontanés, ils l'ont été en septembre 2005, et seul « 1 % a refusé », indique Eric Chevalier, directeur des missions internationales.

D'autres ont financé des opérations « sans rapport direct » avec la catastrophe ou avec l'objet même de l'organisme.

Face au flot de générosité, la Cour constate que des ONG se sont « senties contraintes d'employer les fonds collectés », et ont parfois cédé à des « dérives par rapport aux objectifs présentés ».

Enfin, elle pointe pour certaines des imprécisions comptables, notamment la remise par le Secours populaire, en septembre 2006, de comptes encore provisoires pour 2005.

Quinze ans après le scandale créé par la gestion irrégulière de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC), la Cour n'épinge vivement aucune ONG. Elle note des « progrès » et constate que son enquête « fait ressortir les forces et les faiblesses de l'action humanitaire », dont Philippe Séguin espère « alimenter la réflexion ».

En conclusion, elle insiste sur le fait qu'elle ne verrait « aucun inconvénient à une réaffectation partielle des dons » non employés, à condition d'informer les donateurs.

Elle salue « l'engagement fort et rapide » de l'Etat (337 millions d'euros consacrés aux victimes), mais l'invite à plus de coordination à l'avenir.

Quand trop d'argent nuit à l'humanitaire

L'aide aux victimes du tsunami, caractérisée par des dons record, a entraîné quelques dérives « par rapport à l'intention du donateur », notamment le gaspillage de sommes qui auraient pu servir à d'autres causes, un cas d'école qui invite à la « réflexion », selon la Cour des comptes.

« Les dons, effectués sous le coup d'une émotion profonde, ne sont pas forcément adaptés aux besoins », a noté le président de la Cour des comptes Philippe Séguin, en présentant le rapport.

Face à l'afflux, certaines ONG, comme Médecins sans frontières, avaient alors demandé au public de ne plus donner, estimant que leurs besoins étaient couverts.

Mais d'autres, comme le note la Cour, se sont « senties contraintes d'employer les fonds collectés », risquant parfois à des « dérives par rapport aux objectifs présentés ».

Pour utiliser ces sommes, elles ont décidé, comme la Croix-Rouge ou le Secours catholique, d'étaler dans le temps leurs programmes, parfois au-delà de 2010, dédiant aussi des fonds à la reconstruction, et



Les dons n'étaient pas forcément adaptés aux besoins.

plus uniquement à l'urgence. Or, l'étalement sur plusieurs années, « brouille la notion de victime », estime la Cour des comptes, car deux, « trois ou cinq ans après la catastrophe, il est difficile d'identifier les populations directement touchées ».

Et, pour dépenser à tout prix l'argent, dans certains cas, il y a même eu « surenchère entre ONG ».

Mariages

Au Sri Lanka par exemple, où la Croix-Rouge française a été à la fois « victime et auteur de telles situations ». « Elle a perdu 19 bénéficiaires qu'elle avait retenus pour un programme de

construction, mais auxquels une ONG italienne avait promis une bicyclette et un réfrigérateur en plus de la maison », raconte le rapport.

D'autres, pour se justifier et pour que leur action soit « visible », ont insisté pour construire elles-mêmes les maisons, ce qui peut « contredire l'objectif d'aider au meilleur coût », en frustrant des victimes qui avaient juste besoin d'aide pour réparer leurs maisons, et avaient parfois perdu bien davantage de proches que le voisin sans toit.

« L'excès d'offre » a pu conduire à des demandes déraisonnables des autorités locales comme en Indonésie, où « l'hô-

pital de Banda Aceh réclamait en mai 2006 le changement de matelas achetés six mois plus tôt, au seul motif qu'ils étaient trop fins ».

Dans certains cas, les programmes de relance des activités économiques ont entraîné des trafics. Soumis à la contrainte d'une « utilisation rapide des fonds » des donateurs ont pratiqué une recherche « hasardeuse » des bénéficiaires : des personnes ont reçu des bateaux sans avoir subi de pertes et sans licence de pêche. Ailleurs, de vrais pêcheurs ont reçu plusieurs bateaux, et pour certains les ont revendus.

L'ONG Care a constaté que 12 % des micro-crédits qu'elle avait accordés avaient été détournés de leur destination, pour financer... des mariages.

Dans l'ensemble, la Cour note toutefois des « progrès » des grandes ONG sur la définition et le suivi des projets.

« Ce rapport doit surtout conduire à alimenter la réflexion de tous les acteurs », a souhaité M. Séguin, dont l'institution préconise, pour limiter les risques, que les dons trop abondants soient rapidement affectés à d'autres causes.

La Phrase

« Il ressort de la première série de vérifications que le bilan est largement mais pas totalement positif. »

Philippe Séguin, président de la Cour des comptes



Détruite par le tsunami, la ville d'Aceh Besar en Indonésie a été presque entièrement reconstruite.

Les chiffres

La cour des comptes a épluché les dépenses de 32 organismes d'aide qui ont reçu au total 328 millions d'euros pour porter assistance aux victimes du raz-de-marée en Asie.

Voici les chiffres concernant les onze organismes ayant collecté plus de 90 % des fonds.

■ **Croix-Rouge française** : 115 millions, 15 % des fonds utilisés fin 2005, 39,2 % fin 2006).

■ **Comité français pour l'Unicef** : 57,4 millions, presque 100 % des fonds utilisés fin 2005

■ **Secours catholique** : 36,4 millions, 20 % des fonds utilisés fin 2005, plus de 50 % fin 2006.

■ **Fondation de France** : 20 millions, plus de 70 % des fonds utilisés fin 2005.

■ **Secours populaire français** : 14,5 millions, dont 39 % des fonds utilisés.

■ **Action contre la Faim** : 14,3 millions dont environ 67 % utilisés en 2005.

■ **Médecins sans frontières** : 13,1 millions, 59 % ont été réaffectés à d'autres causes, avec l'accord des donateurs, le reste a été utilisé.

■ **Médecins du Monde** : 11,4 millions d'euros. Environ 4,4 millions d'euros affectés au Tsunami dont 92 % dépensés.

■ **Handicap international** : 10 millions d'euros, 1,3 millions (12,7%) affectés à d'autres causes avec l'accord des donateurs, 56 % des ressources utilisées fin 2005.

■ **Solidarités** : 6,2 millions, 67,8 % des crédits utilisés fin 2005

■ **CCFD** : 2,8 millions d'euros, 62 % des fonds utilisés fin 2005 et 80 % au 30 juin 2005

Pour l'ensemble des 32 organisations, la moyenne des ressources non utilisées fin 2005 est de 51,1 % et il y a eu 6,16 % d'affectation à d'autres causes. Les frais de fonctionnement sont en moyenne de 1,74 % des montants collectés, tandis que les frais de collecte représentent 2,49 %.